



HAL
open science

Controverses technoscientifiques publiques et dispositifs de médiation/concertation

Philippe Chavot

► **To cite this version:**

Philippe Chavot. Controverses technoscientifiques publiques et dispositifs de médiation/concertation. Controverses socio-scientifiques : acteurs et représentations sociales, ESPE Dijon, Université de Bourgogne, May 2016, Dijon, France. hal-03674730

HAL Id: hal-03674730

<https://hal.science/hal-03674730>

Submitted on 20 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Controverses technoscientifiques publiques et dispositifs de médiation/concertation¹

Philippe Chavot

Sciences de l'information et de la communication, Université de Strasbourg, UR Lisec, Strasbourg, France

Résumé – Les critiques de projets technoscientifiques sont légions et prennent souvent la forme de controverses publiques : opposition au nucléaire, à l'exploitation des gaz de schistes ou des gaz de couches, voire même à l'installation de champs d'éoliennes ou de forages géothermiques, pour le secteur de l'énergie ; opposition aux OGM, aux nanotechnologies, aux vaccins, pour le domaine de l'alimentation et de la santé. Ces controverses s'inscrivent dans la durée, alors que des dispositifs de concertation se sont multipliés : débats organisés par la Commission nationale de débat public (CNDP), conférences de citoyens, plateforme de concertation. Parfois, ces dispositifs deviennent eux-mêmes objets de controverse. Aux dires des opposants aux projets, ils seraient inutiles, les décisions étant déjà prises. De fait, ces controverses prennent souvent un aspect figé : les projets sont perçus du côté des citoyens ou des riverains comme imposés par les pouvoirs publics, gouvernés par l'économie et des industriels peu scrupuleux faisant peu de cas du territoire sur lequel les projets seront implantés. De l'autre côté, les opposants sont stigmatisés ou disqualifiés par les promoteurs et leurs alliés : ignorants des tenants et des aboutissants des projets, les opposants seraient portés par des intérêts égoïstes, animés par des émotions ou des idéologies.

Après une caractérisation des controverses scientifiques publiques, ce texte analysera la place qu'y occupent les dispositifs communicationnels et les espaces de dialogue science-société. Nous désirons ainsi mettre en lumière quelques-uns des décalages existant entre le rôle que les politiques et l'institution assignent aux publics lorsqu'ils les informent ou les consultent sur des projets technoscientifiques et les motivations des publics qui se confrontent à ces dispositifs.

Mots-clés – gouvernance / controverses sociotechniques / étude des publics / concertation

¹ Ce texte présente une réflexion liminaire sur différents terrains de recherche où une médiation sociotechnique a été envisagée. Nombre de travaux faisant autorité dans le champ ne sont donc pas présentés. Je remercie Anne Masseran pour la relecture de ce texte et ses conseils avisés.

Introduction

« C'est au prix d'une vaste entreprise de diffusion du savoir [...] que nous pourrons faire reculer certains préjugés contre la science et la technologie, tenir en lisière les mouvements antisciences et mettre en mesure les citoyens de mieux cerner l'importance des enjeux scientifiques et technologiques » (Chevènement, 1982 : p. 205).

Cet appel de Jean-Pierre Chevènement lors des conclusions des États-Généraux de la recherche de 1981 a ouvert sur la création de plusieurs structures dédiées à la culture scientifique, la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) à Paris, le réseau de Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) en province,...(Chavot, Masseran, 2012). Des instances de régulation et de dialogue ont alors également été instituées, tel l'Office parlementaire pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) en 1983, la Commission nationale de débat public (CNDP) en 1995. Pourtant, malgré ces efforts pour « mettre la science en culture » (Levy-Leblond, Jaubert, 1973) et ménager des espaces de dialogue science-société, la contestation d'avancées technoscientifiques et/ou de leurs applications n'a pas reculée. D'où ce questionnement : la défiance qui semble s'exprimer vis-à-vis des sciences, des technologies et des institutions peut-elle être expliquée par un manque de connaissance ou de culture scientifique des citoyens ? Avant d'explorer ce lien entre controverse et ignorance/connaissance de la science, précisons certaines caractéristiques des controverses scientifiques publiques et controverses sociotechniques.

Touchant des domaines très divers, des controverses sont dites publiques lorsqu'elles ne se cantonnent pas à la sphère scientifique et impliquent une multitude d'acteurs. Le conflit est de fait bien souvent asymétrique : d'un côté, des groupes de citoyens, organisés en collectifs ou en associations, de l'autre, l'autorité de l'état et des institutions locales ou le poids financier des industriels. Les échanges, débats ou disputes peuvent se tenir dans différents espaces ou arènes (Cefaï, 2007), obligeant les acteurs à composer avec des cadres différents : espace médiatique, arène du débat ou de l'enquête public, conseils de quartier... Enfin, la nature des problèmes débattus peut évoluer rapidement, conduisant ainsi à de multiples reconfigurations de la controverse. Le tout forme un ensemble composite, dans lequel chaque acteur, de part son identité et son adhésion à différents mondes sociaux (Limoge, 1993), donne des sens différents aux artefacts technologiques venant perturber son environnement ou son espace de vie. Ainsi, par exemple, la controverse autour des OGM, qui se rapporte au départ aux conséquences

environnementales de la mise en culture de plants transgéniques (alerte lancée par Greenpeace en mai 1995), intègre rapidement plusieurs thématiques portées par de multiples acteurs : risques sanitaires (dénoncés par les associations de consommateurs), plus forte dépendance du monde paysan par rapport aux semenciers, constituant une menace pour l'économie agricole (revendication portée par les syndicats agricoles).

Dans ce texte, nous nous concentrerons sur les contextes d'émergence des controverses et le rôle joué par les dispositifs de concertation mis en place par les pouvoirs publics². Le tableau 1 présente une typologie des controverses publiques prenant en compte la façon dont des projets technoscientifiques affectent le quotidien des publics.

	Groupe I Controverses localisées	Groupe II Controverses étendues	Groupe III Résistances face à la science et la technologie
Thèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Antennes relais - Les tracés de TGV - Sites nucléaires / champ d'éoliennes / géothermie urbaine - Parcelles de culture d'OGM 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique énergétique (nucléaire) - Politique vaccinale - OGM (autorisation de mise en culture) - Nanotechnologies - Expérimentation sur l'animal 	<ul style="list-style-type: none"> - Transplantation d'organes - Viande bovine (en période de crise)
Nature du problème	<ul style="list-style-type: none"> - Sites « à risque » (pour l'environnement, pour le quotidien des riverains) - Perception du territoire « vécu » 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation scientifique-politique - Risque « évolutif » avec de nombreuses incertitudes (Krohn, Krücken, 1993) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non définie - Problème éthique
Types de controverses	Formalisées et localisées	Formalisées et étendues	Non formalisées
Solutions / espaces de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Concertations - Débats et enquêtes publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et éducation - Etats généraux - Débats publics - Conférences de citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Information et éducation - Sensibilisation (basée sur des valeurs fortes et partagées)
Concepts associés	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle du déficit - Concertation en amont - Acceptabilité / Nimby 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle du déficit - Confiance / méfiance - Engagement 	

Tab.1 Typologie des controverses publiques

² Pour une caractérisation plus fine des controverses publiques, voir Chavot, Masseran, 2017.

Une première distinction apparaît entre controverses localisées, en rapport à des projets technoscientifiques ciblant un territoire donné, et controverses étendues, qui concernent des orientations scientifiques ou techno-industrielles. Dans le premier cas, la controverse vient de la confrontation directe à un projet technoscientifique. La perception qu'en auront les publics dépendra alors : de l'importance des perturbations susceptibles d'être causées par le projet sur l'environnement ou sur la santé des riverains ; de la relation de confiance/défiance qui lie ces publics au porteur de projet (Wynne, 1996) ; de leur appartenance à différents mondes sociaux, culturels, politiques, confessionnels (Limoge, 1993) ; des représentations initiales des technologies impliquées ; et bien sûr, de la possibilité de s'approprier le projet, de lui donner du sens pour soi et/ou pour son territoire. La dynamique des controverses étendues est assez différente. Elle engage des publics qui sont souvent déjà organisés en collectif (Associations, ONG,...) et ayant développé une approche réflexive sur un domaine donné (nucléaire, biotechnologies, nanotechnologies,...). En général, les critiques portées dans l'espace public concernent à la fois l'orientation techno-scientifique soutenue par les pouvoirs publics et le cadre épistémologique, politique, économique ou social auquel cette orientation est rattachée (Beck, 2001). Soulignons toutefois qu'une controverse est rarement strictement locale et peut obtenir, *via* une convergence des luttes, le soutien de collectifs qui militent de longue date et se conjuguer ainsi à une critique radicale d'options politiques affirmées. C'est quasiment la règle lorsqu'il s'agit de controverses concernant des installations nucléaires. Ainsi, le mouvement d'opposition local au projet d'enfouissement de déchets nucléaires de haute activité à vie longue (HAVL) à Bure en Meuse/Haute-Marne (projet CIGEO) a rapidement été soutenu par les réseaux et ONG opposés au nucléaire, comme « Sortir du nucléaire ».

Le tableau 1 présente une troisième forme d'opposition aux technosciences dont l'expression est plus difficile à saisir car elle prend la forme d'une « résistance » peu visible dans l'espace public. Elle se rapporte à des ressentis subjectifs et intimes face à l'intrusion de la science et de la technologie dans le quotidien. Ces ressentis débouchent rarement sur l'expression de critiques formelles, encore moins sur la création de collectifs organisés³. Pour autant, cette résistance peut contrarier la mise en place de programmes technoscientifiques ou biomédicaux. C'est le cas pour la transplantation d'organes, où l'institution ne peut offrir de solutions à des patients faute d'un nombre suffisant de donneurs d'organes. En effet, près d'une personne sur trois refuse le prélèvement d'organes sur un de ses proches en situation de mort

³ Certaines exceptions existent comme, dans le domaine médical, les collectifs anti-vaccination.

encéphalique. Les raisons qui motivent ces refus ne sont pas exprimées publiquement et demeurent souvent dans l'intimité du non dit, par crainte de la culpabilisation et/ou parce qu'il est difficile d'affronter la pression sociale.

Communication et concertations autour de projets locaux, quelle place pour le public « profane » ?

C'est un postulat couramment admis : les controverses et résistances face aux applications technoscientifiques seraient dues à des malentendus, des incompréhensions, à un manque de dialogue, voire à des entreprises de désinformation. Les controverses scientifiques publiques seraient donc explicables par ce qui est appelé le modèle du déficit : si les publics s'opposent à un projet ou n'adoptent pas les « bons » comportements ce serait parce qu'ils n'ont pas été suffisamment ou correctement informés. Et inversement, une augmentation des connaissances sur un sujet scientifique, permettrait d'en apprécier l'intérêt, l'utilité, ou la beauté⁴. Cette lecture des controverses transparaît dans de nombreux rapports parlementaires sur la culture scientifique depuis les années 1980⁵. Aussi, nombre de dispositifs mis en œuvre pour lever les malentendus concernant les technosciences intègrent une dimension communicationnelle importante.

Le tableau introduit plus haut présente quelques-uns des dispositifs communicationnels et de concertation visant à instaurer un dialogue science-société : les débats et enquêtes publics dans le cas des projets localisés, et des dispositifs plus expérimentaux pour ce qui concerne les controverses étendues. L'observation de quelques cas nous permettra d'analyser la forme que prend le dialogue science-société. Qui sont les publics ciblés par ces dispositifs ? Et comment ces publics perçoivent-ils cette invitation à s'engager dans la concertation ?

Suite aux nombreux débats concernant les tracés de lignes TGV dans les années 1990, une Commission nationale de débat public (CNDP) a été instituée (loi Barnier 1995)⁶. Cette commission est saisie en cas de grands projets d'aménagement (infrastructures de transport, installations liées à la production d'énergie comme les champs d'éoliennes ou les sites nucléaires,..) et lorsque leur coût est de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euro. Si la

⁴ Pour une critique de ce modèle voir Felt (2010).

⁵ Voir, parmi les plus récents, le rapport soumis par Jean-Pierre Leleux et Maud Olivier (2014).

⁶ Les attributions de la CNDP ont largement évoluées depuis, notamment en 2002 avec la loi relative à la démocratie de proximité et l'adoption par la France de la convention d'Aarhus. Voir <https://www.debatpublic.fr/historique-textes-reference> (consulté le 7 juillet 2017).

saisine est validée, la CNDP organise des débats publics au niveau national et nomme une Commission particulière de débat public (CPDP) à cet effet. La CNDP peut également être sollicitée par l'État pour organiser des débats sur des questions d'intérêt national comme, par exemple, le traitement des déchets nucléaires. Les enquêtes publiques (EP), quant à elles, se rapportent généralement à des projets de moins grande ampleur susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement⁷. La concertation est alors limitée aux communes concernées par le projet.

Dans les deux cas – débat public (DP) et EP – les citoyens sont appelés à donner leur avis ou à formuler des remarques argumentées sur un projet d'aménagement qui leur est présenté sous forme de documents d'information plus ou moins vulgarisés. Lorsque les projets ne sont pas contestés, la mise en œuvre de ces dispositifs peut passer inaperçue, et en règle générale une faible participation a valeur d'approbation. Par contre, lorsque les projets sont contestés, débats et enquêtes publiques deviennent des lieux de cristallisation de la controverse : beaucoup d'informations circulent, les propos et les arguments se durcissent, et le dialogue devient souvent impossible. Les médiateurs – présidents de CPDP dans un cas, commissaires enquêteurs dans l'autre – ont pour rôle de trier cette abondance d'arguments et de rendre un rapport/avis construit. Pour ce faire, ils s'appuient souvent sur les avis les plus étayés, parfois aussi sur les ressentis de la population. La forte participation représente également un élément pris en compte. Cependant, les avis exprimés ne sont pas toujours intégrés dans la décision finale, prise par l'Etat. Ainsi, Cécile Blatrix, en conclusion d'un travail sur les EP, précise que : « tout se passe comme si on déduisait du caractère marginal d'une participation qui est surtout le fait des personnes les plus touchées, une approbation du projet par le reste de la population restée silencieuse » (1996, pp. 312-313).

Opposants aux projets *versus* majorité silencieuse

Pour autant, tout est-il mis en œuvre pour aider le public « silencieux » à s'engager dans ces dispositifs ? Concernant les DP, un travail important est mené en amont pour inciter les publics à s'impliquer. C'est le cas lors du débat sur le projet de Centre industriel de stockage géologique de déchets nucléaires (CIGEO) que nous avons observés en 2013. Le maître d'ouvrage, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), a informé les publics sur le projet près de deux ans en amont, et le dossier qu'il soumet au moment du débat

⁷ D'ailleurs les projets ayant fait l'objet d'un débat public devront être ensuite soumis à EP

se présente comme un document de communication illustré et vulgarisé⁸. La CPDP CIGEO a quant-à-elle mené une grande campagne d'information au sein des deux départements concernés, la Meuse et la Haute-Marne, afin d'inciter les publics à « s'informer » sur le projet et à « participer » au DP.

Plusieurs éléments font obstacle à l'engagement des publics. Tout d'abord, le fait que le débat porte sur un projet dont les grandes lignes ont été pensées loin des citoyens peut laisser supposer que le débat n'aura qu'une portée limitée. Ensuite, le cadrage du débat, centré sur les aspects techniques du projet, peut amener une part importante de la population à s'auto-exclure : elle peut ne pas se sentir suffisamment armée ou légitime pour aborder ces aspects, ou alors marquer son refus de voir le débat se cantonner à ces questions (Mabi, 2013). Le design du DP pose également problème. Lors des réunions publiques, les experts et membres de la CPDP sont placés en position d'autorité sur une estrade, face au public relégué au second rang dans la salle, derrière les parties prenantes industrielles et politiques. Cet agencement rend difficile un engagement citoyen. Cela l'est d'autant plus que le public est appelé à se positionner en profane devant se limiter à poser des questions. L'envoi de contributions en ligne, une possibilité désormais très présente lors des DP, impose quant-à-lui une maîtrise rédactionnelle et technique qui n'est pas partagée par toute la population.

Le débat CIGEO constitue une bonne illustration de la façon dont s'exercent ces contraintes et des conséquences que cela peut avoir. Un sondage mené en juin 2013 indique que 68% des enquêtés estiment que « [le DP] ne sert à rien, les conclusions sont connues d'avance⁹ ». Aussi, ce débat est-il largement contesté dans l'espace public, plusieurs organisations militantes appelant à son boycott voire à son blocage. Ces tensions s'expliquent par le fait que l'ANDRA, présente sur le territoire depuis les années 1990, semble vouloir respecter son calendrier et mettre en service son centre d'enfouissement en 2025. Alors, pourquoi débattre ou s'exprimer si la mise en œuvre du projet apparaît comme inéluctable ? Finalement, les opposants au débat (et à CIGEO) parviennent à empêcher le déroulement des deux premières réunions publiques, ce qui a conduit la CPDP à organiser des tables-rondes en huis-clos, retransmises sur une

⁸ Le document est consultable sur le site de la CPDP CIGEO : <http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-cigeo/informer/dossier-presentation-projet.html> (consulté le 7 juillet 2017).

⁹ TNS Sofres, 2013 : <http://www.leparisien.fr/strasbourg-67000/stockage-des-dechets-nucleaires-a-bure-le-debat-approuve-mais-juge-peu-influent-sondage-20-06-2013-2916139.php> (consulté le 7 juillet 2017).

plateforme web dédiée. Par ailleurs, la plateforme qu'elle met en ligne permet de recueillir un nombre important de contributions, pour la plupart affichant leur opposition au projet¹⁰.

Nous avons réalisé une série d'entretiens avec des riverains de la « zone 10 » – zone située dans les 10 km entourant le futur centre de stockage – afin de connaître leur ressenti par rapport au projet et au débat¹¹. Chacun avait un avis sur le projet, plutôt négatif. Pour autant, même si les réunions publiques avaient pu se tenir, tous ne seraient pas venus : rebutés par l'aspect trop « professionnel » des échanges, ils ne se sentent pas suffisamment armés pour faire face aux experts de l'ANDRA, auxquels ils ont déjà pu se confronter dans d'autres contextes. Certains auraient aimé assister aux réunions, mais en qualité d'observateur des différentes passes-d'armes entre parties-prenantes et opposants. Quant au débat dématérialisé, la « zone 10 » est à l'époque une zone où l'internet haut-débit a du mal à se mettre en place. Aussi, la majorité des personnes que nous avons interrogées ne comptait pas contribuer au débat en ligne, voire n'avait pas du tout conscience qu'il était possible de s'engager de cette façon. De fait, l'expression en ligne est-elle laissée aux mains des seuls collectifs organisés militant de longue date contre le projet d'enfouissement. Or, en limitant l'expression aux groupes constitués, le débat public perd sa force de représentativité des publics réels (Masseran, Weill, 2015).

Pour pallier à ce problème, la CNDP a organisé, quelques mois après le débat public, une conférence de citoyens afin de donner la parole à des représentants de la « majorité silencieuse ». Le panel, sélectionné par un institut de sondage, comprend dix-sept « citoyens profanes » non engagés dans des collectifs militants ou des groupes politiques. Formé aux aspects techniques, environnementaux et économiques du projet durant deux week-ends, ce panel a auditionné plusieurs experts avant de délivrer un avis. Ce cadre structurant a permis aux citoyens d'acquérir la maîtrise technique jugée nécessaire pour exercer un regard critique sur le projet CIGEO, un point qui a été salué par les organisateurs de la conférence. D'autre part, on note des similarités entre les problèmes évoqués par le panel et ceux présentés lors du débat. Toutefois, même s'il invite l'ANDRA à explorer d'autres modalités pour le traitement des déchets, le panel n'oppose pas un veto au projet CIGEO. Il adopte ainsi une position médiane, respectant la décision politique de mettre en place un stockage grande profondeur des déchets

¹⁰ La plateforme web a reçu près de 1500 questions, 500 avis et 150 cahiers d'acteur. Le bilan du DP est accessible via le site de la CPDP : <http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-cigeo/> (consulté le 7 juillet 2017).

¹¹ Travail réalisé dans le cadre de la recherche exploratoire IDREP - L'information sur le nucléaire en débats : Réversibilité de la décision et (non)-publics (CNRS/MSH Lorraine). Une restitution de ces entretiens a été présentée lors du XIX^e congrès de la SFSIC (Chavot, 2014).

tout en demandant des adaptations techniques pour s'assurer de la faisabilité du projet, une position qui sera finalement adoptée par les politiques et l'ANDRA.

La conférence de citoyen a ainsi permis de neutraliser le conflit, de manière artificielle : le débat a été déplacé hors contexte (le panel se réunissait à Paris) ; les lignes de discussion plutôt technoscientifiques ont été définies par avance, même si quelques voix ont pu s'exprimer sur d'autres thèmes comme l'éthique ; enfin, le nombre de « débats » a été restreint et le temps du débat a été condensé sur une journée. Ainsi cette conférence a certes été pacifique, mais le conflit persiste toujours autour de Bure ce qui montre que la question demeure ouverte pour les personnes concernées¹².

Les difficultés de mises en enquête : proto-expertise et syndrome *Nimby*

A la différence des DP le dispositif enquête publique n'engage dans son organisation que les communes pouvant être impactées par un projet. La publicité faite autour de l'enquête est en général assez réduite, et les documents mis à disposition du public sont abstraits et difficiles à appréhender par le citoyen non familier des sciences. Comme le souligne Cécile Blatrix « Leur fonction semble être davantage de satisfaire aux exigences légales – et de ne pas ouvrir la voie à contentieux –, que de susciter la participation » (1996, p. 302). En conséquence, de nombreuses EP se soldent par une participation très faible, de l'ordre de quelques personnes voire aucune, conduisant le commissaire enquêteur à délivrer une appréciation très personnelle du projet.

Ce n'est pas le cas des quatre EP sur des projets de forages de géothermie profonde au sein de l'Eurométropole de Strasbourg organisées au printemps 2015¹³. Ces EP ont suscité une forte mobilisation des riverains, bien informés sur le sujet. Et différents circuits d'information ont été activés : celui des « initiatives citoyennes » allemandes (plus de 700 allemands ont participé à ces EP), mais aussi l'utilisation de blogs, de journaux associatifs, de bulletins municipaux, ... De nombreuses contributions à l'enquête prennent la forme de textes argumentés et étayés, considérant les aspects techniques du forage, les risques induits par la géothermie (séismes, pollution de la nappe phréatique, pollution radioactive, ...), mais aussi les aspects économiques et politiques des projets. Dans ce cadre, des citoyens « profanes » – certes concernés par le

¹² Voir, sur ce point, les nombreux comptes-rendus publiés par *Reporterre* : <https://reporterre.net/Dechets-nucleaires> (consulté le 7 juillet 2017).

¹³ Sur le déroulement de ces enquêtes publics voir Chavot et al. (2016).

projet – se construisent une « proto-expertise » (Nowotny, 1993) et une opinion sur un projet sans pour autant avoir suivi un enseignement formel sur les aspects techniques du dossier. Et cet engagement citoyen a eu un réel impact sur le processus décisionnel. S'appuyant sur ces avis et sur les réponses apportées par les industriels, trois commissaires enquêteurs ont formulé un avis négatif à l'issue de l'enquête, appelant à l'application du principe de précaution et la prise en compte du climat social défavorable dans lequel ces projets viendraient s'inscrire. En conséquence, sur les quatre projets soumis à enquête, deux ont été abandonnés par les opérateurs. Le troisième projet contesté a quant-à-lui bénéficié d'un décret préfectoral favorable assorti de plusieurs prescriptions : des règles strictes seront appliquées pour le contrôle de sismicité induite et un comité de suivi sera mis en place afin d'apporter la transparence nécessaire sur le déroulement du projet. Les opérateurs ont de leur côté revu à la hausse les garanties assurantielles et proposé des contreparties aux communes hôtes.

Toutefois, ces réponses, même si elles semblent adaptées, prennent-elles en compte la multidimensionalité de la controverse ? Comme souvent dans des controverses localisées, le discours institutionnel tend à enfermer les opposants dans la posture d'individus défendant des intérêts individuels voire égoïstes. Le syndrome *Nimby* (*Not in my backyard* – pas dans mon jardin) est souvent évoqué ou suggéré. Ainsi s'exprime le secrétaire général de la préfecture à l'issue des EP : « [...] il s'agit de prendre en compte l'intérêt général et non ce que chacun souhaite pour soi. L'intérêt général, en effet, n'est pas la somme d'intérêts particuliers »¹⁴. L'opposition est donc disqualifiée au nom de l'intérêt général. Et, s'appuyant sur cette représentation largement imaginée d'un public égoïste, les opérateurs s'engagent parallèlement dans une communication d'acceptabilité.

Or, comme le révèlent les contributions citoyennes aux EP, les riverains ne militent pas seulement pour préserver leur confort, mais également parce qu'ils ont une vision précise de la façon dont leur territoire doit évoluer : si ces projets de géothermie profonde sont contestés en raison des risques qu'ils semblent comporter, ils le sont aussi parce qu'ils s'accordent mal avec les dynamiques territoriales déjà en place en matière de transition énergétique. D'ailleurs, le seul projet non controversé est celui qui a été pensé localement : sa finalité est de renforcer le mix-énergétique local en produisant de la chaleur pour les habitations et les industries. Quant aux autres projets, destinés à produire à la fois électricité et chaleur, les critiques soulignent que la production d'électricité induit une perte d'énergie trop conséquente, que les sites de forage

¹⁴ Propos tenus par Christian Riguet, Secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, lors 12ème assemblée plénière du SPPPI (le 15 octobre 2015).

sont trop éloignés des réseaux de chauffage urbain existants, ou encore que les contreparties pour les communes hôtes sont trop limitées. Toutefois, figés dans une vision réductrice de la contestation, la préfecture et les industriels occultent cette dimension plus pragmatique de la critique.

Controverses étendues : consulter, pour quelle politique ?

Certaines controverses étendues ont également conduit à la mise en place de dispositifs de concertation ou de dialogue. Ainsi, dans le domaine de l'alimentation, la crise de la vache folle des années 1990, qui a généré un *boycott* de la viande bovine, puis la controverse autour des OGM, visibilisée dans l'espace public par les actions très médiatisées de Greenpeace et de la Confédération paysanne, ont conduit les institutions à imaginer de nouveaux espaces de rencontre science-société. Deux dispositifs destinés à donner la parole aux citoyens-profanes ont été expérimentés au tournant des années 1990-2000 : la Conférence de citoyens sur les OGM en 1998 et les États-Généraux de l'alimentation en 2000. Dans les deux cas, tout se passe comme si, pour s'exprimer, un public considéré comme candide devait préalablement être informé voire éduqué à la science. De plus, cette parole doit être accompagnée par un médiateur. Lors de la conférence de citoyens de 1998, la première du genre organisée en France¹⁵, la médiation est effectuée par l'OPECST. Le dispositif permet à 14 « citoyens » d'exprimer leur point de vue après avoir été formés aux questions techniques, économiques et environnementales puis auditionné plusieurs experts (scientifiques, mais aussi associatifs). Toutefois, comme le soulignent Pierre-Benoit Joly et al.: « Le rapport du panel se borne [...], en grande partie, à la formulation de conditions d'accompagnement d'une option technique considérée comme une donnée » (2003, p.14). Dans le cas des États Généraux de l'alimentation de 2000, ce sont les associations de consommateurs qui sont mandatées pour recueillir les avis citoyens. Durant les sessions grand public des États généraux, les débats sont précédés d'une séquence informative expliquant la fabrication des OGM. A son issue seulement le citoyen est jugé apte à exprimer son point de vue. Les paroles recueillies nourrissent un dossier que les associations portent ensuite devant le ministère. La médiation effectuée dans ce cas esquivé, comme dans le cas précédent, la critique radicale et permet d'imaginer une solution ménageant la place centrale des évolutions technoscientifiques.

¹⁵ Elle servira d'ailleurs de modèle pour la conférence de 2013 évoquée plus haut.

Les DP sont également mobilisés pour accompagner les politiques gouvernementales en matière technoscientifique. C'est le cas du DP sur la gestion et le stockage des déchets nucléaires organisé en 2005/2006 et de celui sur l'encadrement du développement des nanotechnologies en 2009. Dans les deux cas, la CNDP a été saisie par le gouvernement pour organiser un débat avant qu'un texte de loi ne soit soumis au parlement. Toutefois, l'organisation de ces DP a été mal perçue par les publics. Malgré leur engagement dans les discussions et l'espoir de voir tout projet d'enfouissement des déchets abandonné, le mouvement antinucléaire doute de la bonne foi de l'Etat, qui aurait selon lui déjà pris des dispositions en faveur de l'enfouissement des déchets en mettant en place un laboratoire souterrain en Meuse/Haute-Marne au début des années 2000. L'installation de Minatec à Grenoble en 2006 incarne quant à elle un soutien fort de l'Etat et des collectivités locales en faveur des nanotechnologies (Bodin, 2013). Ces débats sont donc organisés dans un contexte tendu, à un point que plusieurs réunions publiques du débat Nano sont empêchées par des opposants. Malgré cela des citoyens, souvent militants, ont utilisé ce dispositif pour faire entendre leur point de vue.

Or, les textes de lois adoptées à l'issue de ces deux concertations sont assez éloignés des conclusions des débats. Concernant les déchets nucléaires, la loi de 2006 retient la recherche sur l'enfouissement comme option principale pour le traitement des déchets HAVL, alors que les participants au débat avaient de leur côté insisté pour que les autres options envisageables bénéficient d'un soutien équivalent. Du côté des nanotechnologies, ce n'est qu'en 2013 qu'une réglementation impose aux industriels de déclarer la mise sur le marché de nanomatériaux afin d'assurer une plus grande traçabilité des nanoparticules¹⁶. Une résolution qui ne répond que partiellement aux conclusions du débat Nano, plaidant notamment pour une réelle information des consommateurs et le développement de recherches sur les risques et bénéfices tenant à l'utilisation de nanoparticules¹⁷. Aussi, plutôt que d'apaiser la contestation publique, ces débats et les décisions qui ont suivi ont amené les groupes militants à durcir leur position. Notamment, les appels au blocage du DP CIGEO de 2013 font clairement référence au fait que les conclusions du débat de 2005 ont été oubliées, voire trahies. En outre, l'un des groupes militants ayant

¹⁶ Voir par exemple : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/nanoparticules-declaration-obligatoire-decret-publication-14996.php4> (consulté le 7 juillet 2017).

¹⁷ Voir le bilan du débat nano sur le site de la CPDP : <http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-nano/index-2.html> (consulté le 7 juillet 2017).

contribué aux blocages de plusieurs réunions publiques du débat Nano soutient, *via* internet, le boycott du débat CIGEO en 2013.

Obtenir l'adhésion d'un public invisible

Les résistances/réticences face au don d'organes qui perdurent depuis les années 1990 n'ont quant à elles pas ouvert sur la mise en place de dispositifs de dialogue. L'Établissement français des greffes, puis l'Agence de biomédecine à partir de 2005, ont mené campagne pour informer et rassurer les publics tout en les sensibilisant à la question du don d'organes. L'objectif est de réduire le nombre de refus venant des proches pour le prélèvement d'organes sur des personnes en mort clinique.

Les plaquettes d'information des années 1990 informent sur deux versants, l'institution et les aspects techniques ou médicaux. Elles appellent également le public à prendre position « pour ou contre le don d'organes » et à le faire savoir. Le don d'organes est alors associé à des valeurs morales comme la solidarité et la générosité. Les campagnes de l'Agence de biomédecine informent avec plus de détails encore sur des sujets comme la mort encéphalique, la « chaîne du don »... Elles incitent les publics à s'engager face au don en en parlant à leur famille (Masseran, Chavot, 2014). Toutefois, ces campagnes n'ont pas fait baisser la proportion des refus de don par les proches.

Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer le taux de refus et l'échec de ces campagnes de sensibilisation. Tout d'abord, les acceptions scientifiques et techniques de la mort cérébrale et du prélèvement, publicisées au travers de nombreuses émissions de TV ou lors des campagnes de sensibilisation, ne seraient pas conciliables avec des perceptions plus personnelles et intimes de la mort. Ainsi, certains participants aux *focus groups* que nous avons organisés dans les années 2000 précisent que le temps de deuil est nécessaire à l'acceptation du décès d'un être aimé. Le prélèvement d'organes viendrait donc perturber une relation qui lie encore la personne cliniquement morte à ses proches. Difficile, pour ces derniers, dans cet instant marqué par la douleur, de donner du sens au don d'organes.

Par ailleurs, il est peu probable que la communication technique et rassurante mise en œuvre par l'institution atteigne l'ensemble de la population et que tout un chacun puisse se représenter ce qu'est réellement et concrètement le don d'organes. On perçoit ici la distance entre une adhésion à la médecine en général et la perception d'une médecine concrète qui vient toucher l'individu dans son intimité (Michael, 1993).

Plus ou moins consciente de ces problématiques, l'institution a décidé en janvier 2017 de contourner cette résistance qui s'exprime au travers le refus des familles en privilégiant la déclaration explicite que le défunt a fait de son vivant, *via* notamment une inscription sur le registre national des refus prévu à cet effet. Cette nouvelle mesure suscite l'inquiétude de l'Ordre des médecins et des Associations pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT) qui « craignent d'affronter une méfiance des familles et une remise en cause de la volonté d'être donneur »¹⁸.

Conclusion

« Vous donner la parole et la faire entendre », tel est le *leitmotiv* que la CNDP affiche sur son site web. Faut-il en déduire que les dispositifs de concertation jouent un rôle de médiation ? Nous l'avons vu, ces dispositifs ne permettent pas à tous les publics de s'exprimer, ou tout du moins de débattre de questions qui les préoccupent. Le cadre imposé par les DP et leur design en détourne de nombreux citoyens. En outre, les médiateurs – commissaire enquêteur, commission de DP... – donnent un sens particulier à l'expression citoyenne. Les arguments sont généralement pondérés par les chiffres de participation, et sont (dé-)considérés en fonction de la valeur ou de la légitimité que peut avoir la parole citoyenne face à des sujets techniques et/ou scientifiques. Le médiateur devient ainsi un *gatekeeper* (White, 1964) recadrant les éléments apportés lors de la concertation en fonction de sa lecture personnelle du rôle que doit jouer le dispositif d'expression.

Il est certain que ces dispositifs assurent un rôle de médiation, certes (très) imparfait et à portée purement consultative. Cependant, la parole citoyenne ainsi médiée est rarement entendue par les politiques dépositaires du droit de décision. Aussi, non seulement ces dispositifs cristallisent souvent les controverses, en visibilisant des oppositions nettes, mais de plus, de par leur origine étatique, ils favorisent les soupçons et la critique à l'encontre de l'institution. En témoignent les paroles qui fusent dans la salle lors de la première réunion publique du débat CIGEO : « Dehors les technocrates », « Pourquoi l'ANDRA est là ? », « C'est un mépris absolu des populations meusiennes », « Retournez à Paris ».

¹⁸ Voir les Décodeurs du monde, « Don d'organes : que change la nouvelle mesure sur le refus explicite ? » : <http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/> (consulté le 7 juillet 2017).

A la lumière de ces critiques, il sera intéressant de voir si la réforme de la CNDP adoptée en août 2016¹⁹, et laissant en partie l'initiative des DP aux citoyens, seront suffisantes pour renouveler les dynamiques de médiation lors de controverses publiques.

Références :

Ulrich BECK, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2001.

Cécile BLATRIX, « Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique », J. CHEVALLIER (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, PUF-CURAPP, 1996, p. 299-313.

Cyrille BODIN, *Espace public et champ scientifique : la publicisation des agents scientifiques sous l'emprise de l'idéologie de la vulgarisation*, thèse en Sciences de l'information et de la communication, Université de Grenoble, 2013.

Daniel CEFĂI, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

Philippe CHAVOT, « Débat public et riverains d'un projet techno-industriel : le cas du débat Cigéo sur l'enfouissement des déchets nucléaires en Meuse/Haute-Marne ». XIXème congrès de la SFSIC, Jun 2014, Toulon, France. Accès : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01793097>.

Philippe CHAVOT, Anne MASSERAN, « Controverse publique (sociologie des sciences) », *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 09 mars 2017. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/controverse-publique-sociologie-des-sciences/>.

Philippe CHAVOT, Anne MASSERAN, « L'histoire de la Culture scientifique et technique (CST) en Europe ». *Mutations. Mémoires et perspectives du bassin minier*, n°3, 2012, p. 37-47. Accès : http://www.fondationbassinminier.lu/images/stories/mutations_3_web.pdf.

Philippe CHAVOT, Anne MASSERAN, Yeny SERRANO, « Information and public consultation exercises concerning geothermal projects. "The Strasbourg case" ». European Geothermal Congress 2016, Sep 2016, Strasbourg, France. 2016. Accès : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01371135/document>.

¹⁹ Voir : <https://www.debatpublic.fr/ordonnance-du-3-aout-2016-relative-a-democratisation-du-dialogue-environnemental> (consulté le 7 juillet 2017).

Jean-Pierre CHEVENEMENT, « Discours de clôture », *Actes du Colloque national recherche et technologie*, Paris, Éd. Le Seuil, 1982, p. 205.

Ulrike FELT, « Vers la construction d'un public européen ? », *Questions de communication*, 17, 2010, pp. 33-58.

Pierre-Benoît JOLY, Claire MARRIS, Marie-Angèle HERMITTE, « À la recherche d'une "démocratie technique". Enseignements de la conférence citoyenne sur les OGM en France », *Natures Sciences Sociétés*, 11, 2003, p. 3–15.

Wolfgang KROHN, Georg KRÜCKEN (dirs), *Riskante Technologien : Reflexion und Regulation*, Frankfurt a M., Suhrkamp, 1993.

Jean-Pierre LELEUX, Maud OLIVIER, *Faire connaître et partager les cultures scientifiques, techniques et industrielles: un impératif*, rapport fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 274, 2014. Accès : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-274-notice.html>.

Jean-Marc LEVY-LEBLOND, Alain JAUBERT (dir.), *Autocritique de la science*, Paris, Éd. Le Seuil, 1973.

Camille LIMOGES, « Expert knowledge and Decision Making in Controversy Contexts », *Public Understanding of Science*, 2, 1993, p. 417-426.

Clément MABI, « Peut-on débattre de tout et avec tout le monde ? Étude des débats CNDP et de leurs publics », *Actes des 3èmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative*, Bordeaux, 22-23 novembre 2013. Accès : <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1631>.

Anne MASSERAN, Agnès WEILL, « De la réunion publique vers le dispositif internet : migrations et reformatages du débat public autour du centre de stockage de déchets radioactifs CIGEO », C. MASSELOT, P. RASSE (dir.), *Sciences, techniques et société. Recherches sur les technologies digitales*, Paris, Éd. L'Harmattan, 2015, p. 113-125.

Anne MASSERAN, Philippe CHAVOT, « Les dispositifs de sensibilisation au don d'organes : libérer la parole, contraindre l'expression ? », F. BONNET, F. PIROLI (dir.), *Actes électroniques du Colloque Acteurs, auteurs, spectateurs. Quelle place et quel(s) rôle(s) pour les individus et les groupes au sein des dispositifs et des processus communicationnels ?*, 2014, p.8-28. Accès : <http://cimeos.u-bourgogne.fr/2014-05-23-08-29-43/colloque-auteurs-acteurs-spectateurs/31-projets/cosmos/61-actes-electroniques-colloque-aas.html>>.

Mike MICHAEL, « Lay Discourses of Science: Science-in-General, Science-in-Particular, and Self », *Science, Technology, & Human Values*, 17 (3), 1992, p. 313-333.

Elga NOWOTNY, 1993, « Socially distributed knowledge : five spaces for science to meet the public », *Public Understanding of Science*, 2, 1993, p. 307-319.

David Manning WHITE, « The 'Gatekeeper': A Case Study In the Selection of News », L. A. DEXTER, D. M. WHITE (dir.), *People, Society and Mass Communications*, New-York, The Free Press of Glencoe, 1964, p. 160-172.

Brian WYNNE, « Misunderstood Misunderstandings: Social Identities and the Public Uptake of Science », A. IRWIN, B. WYNNE (dir.), *Misunderstanding Science? The Public Reconstruction of Science and Technology*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996, p. 19-46.